



Jarville la Malgrange

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARVILLE-LA-MALGRANGE**

- - -

SEANCE DU 21 JANVIER 2025

Sous la présidence de Monsieur Vincent MATHERON, Maire de Jarville-la-Malgrange, le Conseil Municipal de la Ville de Jarville-la-Malgrange s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville – Salon François Evrard.

Le 15 janvier 2025, c'est-à-dire au moins 5 jours francs avant la séance, une convocation écrite a été transmise aux Conseillers Municipaux, portée au registre des délibérations, affichée et publiée dans les formes prescrites à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

La liste des délibérations a été affichée dans les huit jours, conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales et les délibérations ont été transmises au Contrôle de légalité de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

- - - -

Etaient présents :

M. MATHERON, M. ANCEAUX, Mme PERRIN, M. KIBAMBA, Mme DECAILLOT, M. GIACOMETTI, Mme WUCHER, M. CHATEAU, M. BAN, M. CARO, Mme BUFFET, Mme BRONNER, Mme ESNAULT, M. VIGO, M. LAURENT, Mme MANGIN, Mme LEMOINE, Mme BIVER, M. DAMM, Mme POLLI, M. GACHENOT, Mme LANGARD, M. DARNE, M. LAVICKA, M. GECHTER.

Etaient excusés et représentés :

Mme DESFORGES, excusée et représentée par M. MATHERON
Mme CAHÉ, excusée et représentée par Mme PERRIN
Mme PETOT, excusée et représentée par DECAILLOT
M. GUYOMARCH, excusé et représenté par M. ANCEAUX

Secrétaire de Séance : Cindy MANGIN

- - - -

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19H00.

Il procède à la désignation du Secrétaire de séance et indique qu'il laissera la parole, successivement à Daniel GIACOMETTI, Adjoint aux Finances, et aux autres Adjoints, afin qu'ils puissent présenter, dans leurs délégations respectives, les projets qu'ils mènent, les politiques publiques qu'ils conduisent, en lien avec les agents de la Ville et du Centre communal d'action sociale, comme avec les partenaires du territoire, au profit des Jarvilloises et des Jarvillois. Ils pourront ainsi exprimer les grandes lignes des engagements pour l'année 2025.

Monsieur GIACOMETTI viendra clore cette présentation qui amènera l'ouverture du débat d'orientations budgétaires de manière formelle, en précisant la stratégie budgétaire, financière et fiscale, sur laquelle la Ville souhaite prendre un certain nombre d'engagements et d'actes.

Monsieur le Maire introduit ce débat d'orientations budgétaires en rappelant les orientations les plus importantes qui s'inscrivent dans « Le Chemin des métamorphoses », le projet de ville adopté en février 2022.

Il rappelle que dans un contexte de crises qui se succèdent depuis le début du mandat (la pandémie de la Covid-19, l'inflation galopante, la flambée des coûts des énergies, la guerre en Ukraine, l'instabilité géopolitique internationale...) auquel sont confrontées les collectivités territoriales, la Ville a fait le choix de se donner les moyens du projet de transformation du territoire, très attendu par les Jarvilloises et les Jarvillois, alors parties prenantes de son élaboration durant plusieurs mois de concertation dans le cadre de « La Fabrik du Projet », entre 2020 et 2021. Un cap a clairement été posé, avec des engagements forts pour transformer la Ville durablement, repenser plusieurs politiques publiques importantes et porter des projets structurants pour le territoire et nos concitoyens, avec une méthode et un calendrier d'actions.

2025, n'est pas la fin du mandat rappelle Monsieur le Maire. L'ensemble des Élu-e-s, du moins ceux de la Majorité, continueront de s'investir pleinement et de travailler au service des Jarvilloises et des Jarvillois pour poursuivre cette transformation.

Cette mue de la Ville s'incarne au quotidien dans la vie des Jarvilloises et des Jarvillois et, de manière plus large, de celles et ceux qui vivent le territoire.

Monsieur le Maire se remémore le sinistre de l'Hôtel de Ville, qui a été une crise supplémentaire pour la Commune, mais qui a permis les réaménagements utiles pour pouvoir y accueillir tous les services municipaux ainsi que la création du Poste de Police municipale, conformément aux engagements pris en début de mandat, avec la mise en place de l'Office municipal de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique et de le doter des moyens humains et matériels nécessaires. Ainsi, la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités est parvenue à son aboutissement.

Il rappelle aussi le déménagement du Centre communal d'action sociale dans ses nouveaux locaux, en plein cœur du quartier de La Californie, ainsi que l'inauguration de la Maison des Familles - Olympe de Gouges qui réunit plusieurs services, tels que le réseau de la petite enfance « La Bulle d'air », la ludothèque « Le Hérisson », les ateliers du Conseiller numérique, le restaurant scolaire des maternelles entre autres avec des conditions d'accueil des usagers bien plus qualitatives qu'auparavant.

Il rappelle aussi le déménagement de la crèche « Les Capucines » dans ses nouveaux locaux, en plein cœur de Montaigu en renouvellement démographique, qui a permis d'augmenter la capacité d'accueil à 60 berceaux et la création d'une classe passerelle, comme le lancement du Club Senior qui s'épanouit pleinement et qui a pour vocation à se renforcer encore dans les prochains mois.

Il évoque aussi, après des mois de travail partenarial, la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire, portée par l'équipe de soins primaires de La Nouvelle Californie, avec le soutien de la Ville, de la Métropole, du Département, de la Région, de l'État et de l'Agence régionale de Santé qui devrait être livrée fin 2025/début 2026. Il évoque également la Maison des Associations et de l'Engagement, en plein cœur du Sancy, qui va connaître également une évolution notable dans le cadre du plan patrimoine et énergie et de la poursuite du parcours « J'[Art]Ville dans la rue » avec la réalisation d'une fresque monumentale.

Il revient également sur les travaux de l'école nouvelle génération Marcelle et Léon Borredon, inscrits au plan école nouvelle génération qui, après une phase préparatoire au mois de janvier et des fouilles archéologiques complémentaires qui se réaliseront de manière concomitante à leur lancement, doteront la Ville, de bien plus que d'une école, d'un véritable lieu de vie qui entre en résonance avec Le Quai l'Écluse et le futur quartier culturel et créatif. Sans oublier le développement de La Cité du Faire, du Pôle de l'économie circulaire métropolitain et le renouvellement de l'attractivité de notre Ville.

Monsieur le Maire invite, enfin, celles et ceux qui le souhaitent à observer l'avancement des travaux d'aménagement du Parc urbain René Tardy, de la Promenade Catherine Opalinska et Léon Songeur, dont certains ont ridiculement tenté, ici, d'empêcher le projet après l'avoir décrié et, sans doute... avant de le revendiquer quand ils comprendront, enfin, qu'il est très attendu par toutes et tous, au-delà des Jarvilloises et des Jarvillois, en témoignent les attentes de l'ensemble scolaire La Malgrange – Notre-Dame-de-Bonsecours et la pleine satisfaction déjà exprimée par les Vandopériennes et les Vandopériens, riverains du futur parc.

Cette transformation préfigure d'ailleurs les travaux du Parc urbain Famille Szejman, derrière l'Hôtel de Ville et la végétalisation de son parvis, qui débiteront dans quelques mois avant la poursuite de son aménagement avec la construction du Quai de l'Écluse, ayant associé, là encore, les Jarvilloises et les Jarvillois durant ces derniers mois de concertation.

Monsieur le Maire rappelle que tous ces projets sont conduits pour les Jarvilloises et Jarvillois, pour nos enfants, nos familles, nos seniors dans la dynamique du lien intergénérationnel, du vivre-ensemble, de la culture, du sport et, bien évidemment, dans la transformation du service public de proximité de qualité.

En son nom, mais également au nom des membres du Conseil Municipal, et plus particulièrement au nom des membres de la Majorité, Monsieur le Maire souhaite adresser aux agents publics toute sa reconnaissance pour leur assiduité, leur dévouement à la tâche et le cœur à l'ouvrage, dans l'accomplissement des missions qui leur sont confiées.

Monsieur le Maire indique qu'en l'espace d'un mandat, à quelques mois près, l'équipe municipale a déjà transformé la Ville de manière irréversible : le plan école nouvelle génération, le plan patrimoine et énergie, la convention territoriale globale, PACTES, les promenades de Jarville...

Cette transformation irréversible démontre que la ténacité et la détermination sont finalement la marque de fabrique de celles et ceux qui refusent la fatalité, de celles et ceux qui veulent prendre les choses en main, de celles et ceux qui ont choisi de construire la ville de demain, à la fois en insufflant l'innovation nécessaire mais, en inventant les solidarités nouvelles.

Le débat d'orientations budgétaires permet ainsi de rappeler ces engagements pris et réalisés, pas seulement en termes de transformation du territoire, mais aussi en termes de maîtrise de la trajectoire budgétaire et financière démontrant qu'après avoir mobilisé le levier fiscal à hauteur du strict nécessaire en 2024 pour faire face à la flambée des coûts des énergies, il est possible de baisser les taux d'imposition communaux grâce à une meilleure gestion des finances communales depuis 2020.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024 :

Le procès-verbal est adopté.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISIONS RELATIVES A LA FIXATION DES TARIFS (ART. L. 2122-22 2°)

Décision n°	Tarification
94/2024	Nouvelle tarification de durée d'achat et de renouvellement d'une case de columbarium 2 urnes à 15 ans

DÉCISIONS RELATIVES AUX RÈGLEMENTS DE MARCHES ET CONTRATS (ART. L. 2122-22 4°)

Décision n°	Objets	Co-contractants	Montants
01/2025	Avenant au marché d'exploitation des installations thermiques des sites de la Ville de Jarville-la-Malgrange	Véolia Energie France	29 168,40 € T.T.C
04/2025	Marché de service de nettoyage de l'école Majorelle	Société LORITEC	Nettoyage des locaux – facturation annuelle : 38 834 T.T.C Nettoyage de la vitrerie à la demande : 1 362 € T.T.C

05/2025	Contrat de maintenance pour le défibrillateur de l'Atelier	Defibrance	161,04 € T.T.C
06/2025	Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique à la Maison des Associations et de l'engagement	Altitude Infra Grand Nancy	-

DÉCISIONS RELATIVES AUX LOUAGES DE CHOSES (ART. L. 2122-22 5°)

Décision n°	Objets	Co-contractants	Montants
02/2025	Convention d'occupation révocable	Mme Danielle WEISS Déléguee du Défenseur des droits	
03/2025	Convention d'occupation révocable	M. Patrice SERTELET Conciliateur de Justice auprès du Tribunal Judiciaire de Nancy	

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des décisions du Maire

N°1

FINANCES LOCALES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, la présentation des orientations budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants doit intervenir dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget par l'assemblée délibérante, et faire l'objet d'un débat.

Cette séquence constitue une étape indispensable du processus d'élaboration du budget, puisqu'il permet de donner aux membres de l'assemblée délibérante, dans les délais nécessaires et suffisants pour se les approprier, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

À cet égard, le rapport d'orientations budgétaires, support au débat, doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés pour les exercices à suivre, ainsi que l'évolution et les caractéristiques de l'endettement.

Ce rapport est obligatoirement transmis à la Métropole du Grand Nancy conformément à l'article D 2312-3 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique conclue par un vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

PREND ACTE :

de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté.

Monsieur le Maire passe la parole successivement aux différents Adjointes, à commencer par Monsieur ANCEAUX.

(Texte in extenso)

« Monsieur le Maire, Chers Collègues.

2020 et 2021 ont été des années d'études et d'analyses approfondies du patrimoine bâti communal. Il était, en effet, important d'envisager une remise en état des bâtiments communaux, tous laissés dans un triste état après des années d'errements, comme d'envisager une rationalisation de ce même patrimoine bâti. Cette rationalisation s'est engagée par des actions fortes, en termes de travaux de performances thermiques et énergétiques. Un constat général avait pu être fait : la consommation énergétique des bâtiments était beaucoup trop élevée ! Si le bon chemin a été repris, des travaux doivent encore se poursuivre sur l'année 2025.

L'an dernier, plusieurs chantiers ont pu être financés : aménagements de l'Hôtel de Ville à hauteur de 390 000 euros, création du lieu d'accueil parents/enfants et de l'appartement pédagogique à hauteur de 130 000 euros, réfection de la toiture de L'Atelier à hauteur de 440 000 euros, démolition des anciens ateliers municipaux à hauteur de 130 000 euros. D'autres travaux ont aussi été financés comme l'installation des panneaux solaires sur les toits des écoles Fleming, Calmette et Guérin qui permettent, à ce jour, de produire 70% des besoins en électricité des deux bâtiments ou encore sur le toit-terrasse de l'Hôtel de Ville.

En 2025, ces travaux se poursuivent avec la pose de panneaux photovoltaïques sur deux autres bâtiments communaux importants : l'école Louis Majorelle et Le Kiosque pour un montant d'environ 120 000 euros.

De plus, la Ville va prendre en charge la remise en état des chaudières de l'école Louis Majorelle et l'ensemble de l'installation de chauffage de l'école Florian pour un montant de 50 000 € et la réfection de l'Espace Françoise Chemardin.

Toutes ces rénovations énergiques ont pu être effectuées grâce au travail des services et à l'accompagnement de la Banque des Territoires à travers le dispositif Intracting.

En 2025, la rationalisation va donc se poursuivre avec le déménagement du centre technique municipal et du service des espaces verts, en un lieu commun. Un bâtiment qui permettra de réfléchir à de multiples optimisations.

Pour mémoire, le projet du Quai de l'Écluse sera le véritable « Cœur de ville » qui permettra d'offrir aux Jarvillois des logements répondant aux normes et besoins actuels, répondant ainsi aux problématiques climatiques. Pour rappel, ce projet proposera 110 logements, en accession libre et sociale grâce à la construction d'une résidence senior et de logements inclusifs permettant d'accueillir des jeunes atteints de trisomie 21.

Toujours en 2025, il sera entamé la finalisation de la partie expropriation pour abandon manifeste du 71, rue de la République. À la demande des services de l'État, des fouilles archéologiques préventives se dérouleront sur ce site. La démolition des bâtiments débutera sans doute à la fin de l'année 2025.

Concernant, enfin, le quartier culturel et créatif, la Ville prévoit d'acquérir deux parcelles, à hauteur de 250 000 euros, pour permettre d'agrandir davantage la zone. Un belvédère sera créé sur l'ancienne maison « Foyer des Anciens », permettant d'avoir un lieu de convivialité.

Je vous remercie ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame WUCHER

(Texte in-extenso)

« Monsieur le Maire, Chers Collègues,

À travers la thématique Nature et Éthique, nous affirmons une ambition forte pour Jarville-la-Malgrange, celle de concilier développement durable, qualité de vie et engagement citoyen.

Aujourd'hui, nous vous présentons des projets concrets et porteurs de sens. Ils traduisent une vision : celle d'une ville où la nature retrouve sa place, où les espaces publics deviennent des lieux de partage et où chaque action contribue à un avenir plus respectueux de l'environnement et des générations futures.

Construire la Ville de demain, c'est un défi collectif que nous relevons avec détermination.

Les Promenades de Jarville représentent un projet ambitieux pour transformer la ville, invitant à redécouvrir le territoire à travers ses espaces naturels, boisés, ses jardins et ses sentiers. L'initiative vise à reconnecter les habitants avec leur environnement tout en créant de nouveaux lieux de rencontre et de détente. Chaque projet participe ainsi à l'enrichissement de l'identité locale et à l'amélioration du quotidien des Jarvillois :

- Le Parc urbain Famille Szejman, situé sur les berges du canal, qui s'étendra progressivement avec une série d'aménagements en plusieurs phases. Ce parc proposera des pistes cyclables bidirectionnelles, des équipements de proximité, des espaces de loisirs et de rencontres, des aires de jeux pour enfants, ainsi que des œuvres d'art urbain, intégrées au parcours J[Art] Ville dans la rue. Ce projet incarnera à la fois l'ambition écologique et l'esprit de convivialité souhaité pour ce secteur de la Ville ;

- Le Parc urbain René Tardy, qui sera aménagé avec des espaces de loisirs, de détente et de convivialité et qui inclura des équipements publics comme des aires de jeux, des espaces de marché, tout en favorisant la végétalisation, notamment avec la plantation de plus d'une centaine d'arbres le long de la promenade Catherine Opalinska / Léon Songeur. Il s'intégrera également aux projets de mobilités douces, avec la création d'une nouvelle piste cyclable et une réorganisation de l'espace urbain pour favoriser une meilleure circulation ;
- Le Parc urbain Foch-Renémont qui transformera cet îlot en un lieu d'échanges et de mixité sociale. En intégrant des espaces de jeux inclusifs, des zones de repos et des lieux dédiés aux cultures urbaines, ce parc renforcera les liens entre les quartiers voisins ;
- Le Bois de Renémont qui bénéficiera également d'une attention particulière en lien avec l'étude réalisée par l'ONF préconisant la préservation de son ambiance forestière. Des aménagements seront ainsi réalisés pour mieux valoriser ce site tout en respectant sa biodiversité ;
- Le ruisseau du Fonteno, quant à lui, fait l'objet d'un projet de renaturation pour restaurer et préserver les milieux aquatiques. Ce programme permettra de revitaliser un espace naturel crucial pour l'écosystème local.

L'alimentation durable et le lien social sont également au cœur de notre projet. Les jardins partagés, déployés dans plusieurs quartiers, offrent ainsi des espaces où chacun peut cultiver, récolter et partager. En 2025, la création d'un jardin nourricier, d'un jardin pédagogique et l'ouverture des potagers partagés des écoles viendront compléter l'offre. Ces jardins sont des réponses concrètes aux enjeux alimentaires et environnementaux, en mettant en avant des pratiques durables et respectueuses.

Une autre initiative importante à souligner cette année et qui s'inscrit pleinement dans notre volonté de répondre aux attentes croissantes de nos concitoyens. : la création de nouveaux espaces de vie, avec la construction de nouvelles aires de jeux et l'installation de mobilier urbain, afin de favoriser des lieux de détente accessibles à toutes les générations.

Notre politique de transition énergétique également à travers le plan patrimoine et énergie qui vous a été présenté précédemment par Monsieur ANCEAUX, réduira notre empreinte écologique tout en optimisant les services offerts aux Jarvillois.

De manière transversale, le plan d'actions pour la conservation et la transition écologique et solidaire (PACTES), lancé en 2022, continuera à être déployé avec des actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement pour toujours accompagner la transition vers des pratiques plus respectueuses de la nature.

Enfin, le projet de Zone à Faibles Émissions (ZFE-M), adopté en janvier 2025, qui s'inscrit dans une politique ambitieuse de mobilité durable et de réduction des polluants, a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air tout en favorisant une circulation moins polluante.

Mes chers Collègues, à travers ces projets, qu'il s'agisse de la végétalisation des espaces publics, de la promotion de la mobilité douce ou de la restauration des milieux aquatiques, Jarville-la-Malgrange affirme avec force sa volonté d'agir.

Nous portons ainsi une conviction profonde : la transition écologique n'est pas seulement une nécessité, elle est une opportunité précieuse de transformer notre Ville en un lieu où il fait bon vivre, ensemble.

Je vous remercie ».

Monsieur le Maire passe la parole à Madame PERRIN.

(Texte in-extenso)

« Monsieur le Maire, Chers Collègues.

L'inclusion et la solidarité sont des piliers essentiels de l'action municipale à Jarville-la-Malgrange. En plaçant les enfants, les familles, les seniors et les plus fragiles au cœur de nos priorités, nous affirmons notre volonté de bâtir une ville où chacun trouve sa place et peut s'épanouir pleinement.

2025 sera une année charnière, marquée par des projets ambitieux au service des habitants et, particulièrement, des plus jeunes, des familles et des plus vulnérables.

Notre projet éducatif de territoire (PEDT) incarne notre engagement pour une éducation inclusive. En 2025, des initiatives concrètes viendront enrichir ce cadre collaboratif avec notamment la création d'une section passerelle dès 2 ans, la restructuration des offres périscolaires et extrascolaires « Les Copains d'abord ! », la mise en place de l'aide aux devoirs ou encore, l'expérimentation des classes de découverte. Ces dispositifs garantiront une continuité éducative, essentielle pour l'épanouissement de chaque enfant.

Avec le plan école nouvelle génération (PENG), nous posons également les bases d'un système éducatif innovant et inclusif, adapté aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Ce plan repose sur quatre axes fondamentaux :

- Une école partagée, ouverte sur son environnement, qui devient un lieu d'échanges, de rencontres et de vie collective ;
- Une école engagée, qui transmet des valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'ouverture culturelle ;
- Une école connectée, en modernisant les outils pédagogiques pour garantir l'égalité d'accès aux ressources numériques ;
- Une école décarbonée, où les enjeux environnementaux sont intégrés au quotidien, grâce à des infrastructures écoresponsables et des pratiques durables.

La construction de l'école nouvelle génération Marcelle et Léon Borredon sera, en ce sens, une réalisation phare de ce mandat, inscrite dans un futur « Cœur de ville » réinventé. Placé dans le périmètre du futur quartier culturel créatif et à proximité immédiate du futur Quai de l'Écluse, aux abords du Bois de Renémont et de la voie verte du Fonteno, le projet d'école nouvelle génération contribuera fortement au changement d'image de la Commune et au développement de son attractivité par une centralité redessinée. Ce projet n'est pas une simple construction, c'est un véritable lieu de vie, de rencontres et de solidarités. Il est conçu pour être un carrefour entre l'école, les familles, les associations et la Ville, avec des espaces modulables, des cours végétalisées, un restaurant intergénérationnel, et des équipements adaptés à tous. Ce lieu est pensé pour accueillir, accompagner et faire grandir chaque enfant dans un environnement respectueux, inclusif et solidaire.

Ce projet s'ancre d'ailleurs pleinement dans le concept du « Village du Projet ». En effet, avec le « Village du Projet », nous invitons les habitants, les familles et tous les acteurs du territoire à être acteurs de la transformation de notre Ville. Des temps forts seront ainsi organisés pour favoriser l'implication collective. En parallèle, un groupe de travail sera constitué pour préparer le transfert de l'École maternelle Florian vers l'actuel site du CLEJ, pour la rentrée scolaire de septembre 2028.

Mais notre engagement va bien au-delà de l'éducation.

Le soutien au pouvoir d'achat des familles reste une priorité avec des mesures fortes, telles que l'opération « Mon cartable » et la gratuité des fournitures scolaires, la distribution de calculatrices pour les élèves entrant en 6^{ème}, la gratuité des transports en commun pour tous les week-end, pour les – de 18 ans toute l'année, pour les plus de 65 ans dès septembre 2025, et la tarification sociale pour la restauration scolaire.

Le lien intergénérationnel également, fondement de notre vivre-ensemble, est au cœur de nos préoccupations. En 2025, nous poursuivrons la mise en œuvre du plan d'actions de la convention territoriale globale (Ctg), qui vise à renforcer la coordination et la pertinence de l'accueil, de la prise en charge et de l'accompagnement des familles et des personnes fragiles. Ce plan d'actions soutient l'ensemble de nos politiques publiques en matière de solidarité, dans une logique d'accompagnement global et personnalisé avec :

- Le Lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) qui est un lieu d'écoute, de rencontres et d'échanges qui soutient les parents dans leur rôle éducatif en leur offrant un accompagnement attentif ;
- L'appartement pédagogique, conçu comme un outil d'apprentissage et d'accompagnement. Il propose des ateliers pratiques pour apprendre ou réapprendre les gestes du quotidien ;
- L'épicerie sociale, en partenariat avec LORTIE, qui propose un accès à des produits alimentaires bio, à tarifs classiques ou solidaires et elle accompagne les bénéficiaires dans une démarche globale, en proposant des ateliers pratiques de cuisine et/ou de sensibilisation à l'alimentation ;
- Le Club Senior qui contribue à maintenir le lien social et à prévenir l'isolement des personnes âgées. Il propose des activités variées : ateliers créatifs et ludiques, sorties culturelles, activités physiques adaptées et temps de convivialité. Ces moments permettent aux seniors de rester actifs et connectés à la vie de la commune. Le club joue également un rôle clé dans l'information des aînés sur les dispositifs qui favorisent leur autonomie, qu'il s'agisse d'aménagements à domicile, de mobilité ou d'aides à la santé.

À travers ces dispositifs, la Ctg reflète l'engagement de Jarville-la-Malgrange en faveur d'une ville inclusive, où chaque habitant peut trouver des solutions adaptées.

C'est dans cet esprit d'inclusion et de solidarité que nous bâtissons la Ville de demain : une ville où personne n'est laissé au bord du chemin car nous avons la responsabilité collective d'offrir à chaque Jarvillois, dès le plus jeune âge, les moyens de s'épanouir et de trouver sa place.

Cette responsabilité, nous la portons avec fierté et détermination, car nous savons qu'elle dessine l'avenir de notre territoire.

Je vous remercie ».

Monsieur le Maire passe la parole à Madame DECAILLOT.

(Texte in-extenso)

« Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Avec le projet participatif « L'Art d'en Faire », la Ville de Jarville-la-Malgrange souhaite démontrer que l'art peut être réalisé par toutes et tous, et favoriser les pratiques artistiques à tous les âges de la vie et au sein de tous les quartiers de la Ville.

« L'Art d'en Faire » est un projet qui se veut accessible à tous et à tous les niveaux ; tant financièrement, de par la gratuité de l'ensemble des actions, qu'artistiquement, avec des propositions qui font sens pour les habitants et qui les impliquent directement comme « acteurs », plus que comme « spectateurs », et ainsi que géographiquement, les habitants de tous les quartiers sont mobilisés à travers des actions fédératrices, visant à toucher et mobiliser tous les publics.

Ainsi, en juin 2024, s'est tenu le week-end de restitution des ateliers de « L'art d'en Faire ». L'art de rue s'est invité à l'Hôtel de ville puis, à La Californie et au Sancy. Au programme : atelier d'échasses, fanfare festive, démonstration de danses, théâtre forum, pièce de spectacle, déambulation et concerts. Le dimanche, programmé au Sancy a dû être reporté en raison des conditions climatiques sur une des dates de « Festiv'Été ».

L'édition 2025 a pour but de créer des temps artistiques tout au long de l'année avec les Jarvilloises et les Jarvillois. La compagnie « Les 2 de la Spontanée » portera ce projet culturel 2025 en partenariat avec la Ville et la MJC Jarville Jeunes.

Autour du thème, « Nos Jardins d'Amour ! », ce projet de territoire amènera les Jarvilloises et les Jarvillois à confier leurs jardins secrets aux artistes pour en faire une écriture spectaculaire lors de rencontres et d'ateliers avec les habitants des différents quartiers et acteurs du territoire (associations, commerçants...).

Cette compagnie composée de Lydie GUSTIN, Francis ALBIERO et Benoit BOULAY sera présente lors des événements culturels de la ville (Vœux du Maire, « Festiv'Été », MJC en Fête, Carnaval et lors du week-end de restitution « L'Art d'en Faire » bien sûr.

La thématique du « Jardin » rejoint le projet d'aménagement de promenades, de parcs et de jardins de la Ville de Jarville-la-Malgrange en 2025 et dans les années à venir.

« Nos Jardins d'Amour ! » s'invitera dans les quartiers. Il s'agit ici de développer une démarche participative afin de démontrer que l'art peut être réalisé par toutes et tous en favorisant les pratiques artistiques à tous les âges comme évoqué précédemment.

Le projet artistique 2025 se déclinera de la manière suivante:

- Participation aux festivités de la Saint Nicolas (flash-mob des clowns Champion et Ultrason) en décembre 2024 et aux vœux du Maire et du Conseil Municipal en janvier 2025 ;
- « Chantiers de clown », fin janvier 2025, forme artistique qui investit le rôle de travailleurs publics, habillés en clown, dans les rues et dans les structures communales et associatives, le but étant de porter un regard décalé sur le monde du travail ;
- « Apéros Clown » ; de février 2025 à mars 2025, avec plusieurs rencontres avec les habitants ;
- Un travail de porte à porte auprès des habitants pour les inviter à prendre part aux manifestations. Lydie GUSTIN et Francis ALBIERO travailleront en partenariat avec les associations et les acteurs des quartiers (Kaléidoscope, AMK Prod, Resperance, Prévention spécialisée...) pour définir les lieux et temporalité de ces porte-à-porte ;
- Ateliers et prises de parole, de mars 2025 à avril 2025, avec des temps forts, flash-mob, expositions itinérantes, défilée de robe de mariée, lectures, scénettes et autres propositions construites avec les participants ;
- Ateliers d'écriture, en avril 2025, pour mettre en place un spectacle collaboratif qui associera danses, chants, concert, théâtre, clown, arts plastiques notamment ;
- « Hors d'œuvre », entre février 2025 et mars 2025, qui se veut une approche originale d'une œuvre d'art sortie de son contexte habituel. Les clowns poussent les murs du musée, et présentent l'œuvre choisie dans un lieu improbable. La forme est drôle, surprenante, mais néanmoins savante ;
- « Visites guidées clownesques » en partenariat, entre autres, avec Le Féru des Sciences de Jarville-la-Malgrange, savant dosage entre les anecdotes, les informations vraies compulsées consciencieusement en amont, et notre imaginaire débridé au service de l'écriture ;
- Restitutions du travail lors des ateliers et mise en scène d'un spectacle sur l'amour avec les Jarvilloises et les Jarvillois à partir de leurs paroles récoltées durant les rencontres et ateliers.

- Plusieurs représentations finales qui seront réalisées lors du week-end de restitution, les 24 et 25 mai 2025 ;
- « Théâtre forum » avec Virginie WITTMER qui proposera un spectacle de théâtre, interactif, créé par la rencontre entre spectateurs et comédiens où les participants travailleront autour d'un thème en liant avec l'amour, le partage, l'empathie. ;
- « Atelier sur échasses », de janvier 2025 à mai 2025, avec Laurent DIWO qui proposera des ateliers d'art de rue avec des acteurs / personnages amateurs sur échasses.
- Scénographie de gares poétiques avec Lauren DIWO qui proposera une ligne de transport imaginaire qui reliera les différents quartiers de Jarville-la-Malgrange sur laquelle seront implantées des « Gares poétiques » dont une sera de style « Art Déco » en lien avec Metro'folies 2025. Ces dernières dont l'esthétique, les matériaux, les lieux d'implantations restent à définir, en concertation avec les habitants, seront des lieux vivants d'où partiront plusieurs événements culturels et artistiques au long de l'année ;
- Lors de Festiv'Été, les participants des différents temps artistiques, de mars à avril 2025, seront les passagers de l'avion et acteurs du spectacle « Un ours en peluche dans un eau huileuse mêlée de kérosène ».

Comme vous le voyez, tout un programme dont le but est de faire vivre l'art sous toutes ses formes et toute l'année à Jarville-la-Malgrange.

D'autres temps forts marqueront l'année 2025 :

- Le Festival Donké, Jarville-la-Malgrange sera heureuse d'accueillir, pour la deuxième fois, le Festival Donké, festival des musiques d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest, le vendredi 27 juin 2025. Événement organisé par « La Compagnie la Torpille », la MJC Jarville Jeunes, la MJC Lillebonne, l'Association ONG Horizon 54 et la Ville autour d'un marché artisanal coloré, de démonstrations et de restitutions d'un atelier de percussions avec des élèves de l'école maternelle Erckmann et Chatrian, un défilé de mode et un bal afro enflammé.
- Les Fêtes de Quartier et les Fêtes des Voisins où la Ville participera activement, cette année encore, à leur organisation et/ou soutien comme autant d'événement très attendus par les habitants.

En matière de politique sportive, la Ville continue de développer sa politique sportive en 2025 en maintenant pour tous les écoliers le sport scolaire animé par notre coordinateur sportif et les associations sportives de la ville. Choix fort de la ville qui s'inscrit dans le souhait de proposer des animations sportives de qualité aux enfants durant le temps scolaire.

Ces activités visent le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques et sportives élèves. Elles contribuent à l'éducation à la santé en permettant aux enfants de mieux connaître leur corps et en leur faisant accéder à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.

Aussi, dans le prolongement des actions menées lors de « Terres de Jeux 2024 » et fort du succès du « Village des Sports » dans plusieurs quartiers, la Ville proposera de nouvelles actions sportives dans les quartiers en 2025.

Également, nous sommes fiers de vous informer que Jarville-la-Malgrange organisera prochainement ses « Foulées Jarvilloises ». Ces foulées seront proposées à l'attention de toutes et tous. Ce nouveau temps fort sportif se veut intergénérationnel avec un parcours de course et de promenade. Ce parcours traversera plusieurs quartiers afin de créer un moment convivial, ludique et festif au plus proche des Jarvilloises et des Jarvillois.

Enfin, de par toutes les actions et activités des associations sportives du territoire, la Ville de Jarville-la-Malgrange se distingue par son engagement en faveur de la pratique sportive et du bien-être de ses habitants. Ainsi, c'est dans cette dynamique qu'elle a décidé de candidater au label « Ville active et sportive », une reconnaissance nationale qui valorise les collectivités investies dans le développement des activités physiques et sportives pour tous.

La Commune met un point d'honneur à promouvoir un mode de vie active, en proposant des infrastructures de qualité, un soutien constant aux associations sportives locales et une offre variée d'événements et d'activités accessibles à toutes les générations.

Ce label représente une opportunité de valoriser les initiatives déjà mises en place tout en affirmant l'ambition de la ville de renforcer encore davantage son attractivité et sa vitalité sportive.

Candidater à ce label, c'est aussi pour Jarville-la-Malgrange une manière de réaffirmer son rôle dans la promotion d'une société plus inclusive, où le sport devient un levier de cohésion sociale et de santé publique. Cette démarche témoigne de l'engagement fort de la municipalité à faire de Jarville-la-Malgrange une ville où il fait bon vivre et bouger.

Je vous remercie ».

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CHATEAU.

(Texte in-extenso)

« Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Organisé sur tout l'été, de juillet à fin août, Festiv'Été a pour ambition de faire de cette période estivale, un temps festif, convivial et ludique pour tous. Festiv'Été représente une véritable offre culturelle qui se veut de qualité et variée pour ceux qui ne peuvent pas partir en vacances ou ceux qui veulent prolonger celles-ci.

À l'instar des éditions précédentes, les Jarvillois étaient encore nombreux à profiter des animations de Festiv'Été 2024. Événement entièrement gratuit et placé sous le signe du vivre-ensemble, la culture y est déployée sous toutes ses formes, avec des concerts, spectacles jeunes publics, cinémas plein air, lectures au jardin, expériences scientifiques et de nombreux ateliers « Do it yourself ».

Aussi, avec la diffusion des matchs de l'euro de Football 2024 sur grands écrans à partir des quarts de finale au « Village Festiv'Été » et de l'organisation de nombreux tournois et temps sportifs, Jarville-la-Malgrange a su faire honneur à son titre « Terre de Jeux 2024 ».

Toutes les animations proposées prennent place en plein cœur de ville, au Village Festiv'été, rue Maréchal Foch, avec ses concerts les samedis soir et dans les quartiers de la ville pour les animations des mercredis et des vendredis soir.

L'édition 2024 de Festiv'été est allée, plus que jamais, à la rencontre des Jarvillois en leur offrant des animations au plus près de chez eux, ce sont ainsi 49 des 78 animations au total qui ont été organisées dans les quartiers.

L'été dernier, Jarville-la-Malgrange a fait son cinéma, sur quatre vendredis soir. Avec un cinéma plein air au Sancy, à la Californie, à la Malgrange et un ciné-concert à Montaigu. Le pop-corn était d'ailleurs offert pour chaque personne qui venait avec sa chaise ou transat.

Des soirées loto et karaoké / dansante ont complété ce bon programme des vendredis.

Les soirées du samedi étaient musicales, nous avons eu de très beau moments comme notamment pour n'en citer que quelques-uns, la Fête nationale, les concerts « Amours d'été » de L'autre Canal qui sont venus se produire à Jarville-la-Malgrange, un concert électro et de reggae et, en août, une très belle soirée espagnole avec un ancien guitariste des Gypsy king et la soirée de clôture qui a rencontré en très beau succès avec le concert du Groupe Wood Stooock Rivival.

Ce qui fait la force et la particularité de Festiv'Été, c'est son éclectisme. L'objectif est toujours le même : proposer des concerts qui plaisent et parlent au plus grand nombre et pour tous les goûts. Tous les genres et tous les styles musicaux ont été représentés sur cette édition 2024, allant du reggae au funk, en passant par la variété française, le flamenco et le rock folk... Concernant les mercredis récréatifs, les Jarvillois avaient le choix de plusieurs activités, près de 52 activités proposées.

Les plus notables :

Pour le volet sportif :

- Des tournois de football, de pétanque, de ping-pong dont un dark-ping avec le concours du club de pétanque, de l'ASPTT - Tennis de table et du Comité Animations Loisirs ;
- Des initiations à la boxe où plusieurs jeunes Jarvillois ont pu voir et rencontrer des futurs boxeurs médaillés olympique de Paris 2024 au CREPS ;
- La Caravane du sport à la Californie où plusieurs clubs de sports de la ville se sont associés à l'évènement.

Pour le volet culture :

- Jarville-la-Malgrange poursuit le même objectif depuis plusieurs années maintenant : proposer des spectacles vivants accessibles à toutes et à tous. Quatre spectacles jeune public se sont joués les mercredis sur le même schéma que le reste des animations estivales : un au Sancy, un à la Californie, un sur le Village Festiv'été et l'autre au Kiosque.

Le vivre-ensemble, la compréhension de l'autre, la transmission, la sensibilisation à l'environnement, la nature, les différences et le voyage étaient les thèmes abordés dans ces pièces de théâtre, le but étant d'ouvrir l'esprit du public et du jeune public en particulier.

Plusieurs animations ont été également été proposés à l'instar :

- Des lectures au jardin par Lecturique ;
- Des ateliers de simulation de vol de drone par AMK Prod ;
- Des animations numériques avec des Ateliers Robokid, une initiation au code avec BlueBot et des Ateliers « Pixel Art » par le conseiller numérique ;
- Des expériences scientifiques et des animations « hors les murs » de vulgarisation scientifique animées par le Fêru des Sciences ;
- De construction de petits bateaux avec le concours du Marine Club ;
- Des ateliers jardinage dans les Jardins Boot'choux avec les agents des serres municipales.

Après cet aperçu non-exhaustif de l'édition précédente, l'édition 2025 continuera de s'enrichir de ses nouveaux partenariats comme ceux avec L'autre Canal ou avec Le Fêru des Sciences. Nous continuerons également les belles collaborations avec les associations du territoire sans qui Festiv'Été ne serait pas ce qu'il est devenu.

En 2025, les cinémas plein-air seront renouvelés. D'ailleurs, en plus de laisser les Jarvillois voter pour leur film qui sera projeté en bas de chez eux, un comité de sélection sera organisé cette année pour les impliquer dans le choix des films proposés aux votes.

En plus de ces cinémas plein-air, des concerts seront également organisés cette année dans les quartiers.

Des ateliers d'écriture, du théâtre et des tournois sportifs seront de nouveaux au programme avec un grand concert qui viendra clôturer la dernière soirée de Festiv'Été.

Ces animations dans les quartiers n'auraient pas le même charme et surtout cette convivialité attendue pour de tels événements de proximité sans le concours du Comité Animations Loisirs comme d'ailleurs, et je le répète, une nouvelle fois, grâce aux concours de toutes les associations locales qui participent à Festiv'Été, permettant ainsi aux Jarvillois de bénéficier d'animations de qualité et de proposer chaque année un si bel été. Merci encore à elles !

Encore cette année, de nombreuses animations ont été organisées durant les « Semaines féériques » : deux concerts, un bal de Noël, un spectacle jeune public et un film de Noël ont pu ravir petits et grands.

Le « Village des lutins » avec son atelier du Père Noël et son marché ont également pris place sur le parvis de l'Hôtel de Ville, magnifiquement mis en scène par les services techniques. Plusieurs exposants et le Comité Animations Loisirs pour la buvette et son bon vin chaud ont occupé le parvis pendant six soirées. Une animation était proposée à 18h30 chaque soir d'ouverture du marché de Noël. Un grand merci à la MJC Jarville Jeunes, aux professeurs et aux élèves ainsi qu'aux artistes invités pour ces beaux temps artistiques proposés.

Le temps fort de ses deux semaines et moment très attendus par les jeunes Jarvillois, la soirée du défilé de la Saint-Nicolas, avec cette année, les gentilles farces des lutins farceurs ayant rendus la clef de la Ville à Monsieur le Maire qu'au dernier moment et une belle flash mob ainsi qu'un superbe spectacle de feu pour clôturer cette belle soirée.

Ne vous inquiétez pas l'édition 2025 des semaines féériques réservera une nouvelle fois de belles surprises !

Je vous remercie ».

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur KIBAMBA

(Texte in-extenso)

« Monsieur le Maire, Chers collègues.

Le débat d'orientations budgétaires permet de donner un cap et une vision sur les projets à porter cette année pour améliorer le quotidien des Jarvilloises et des Jarvilloise.

Sur le volet « Amélioration de l'habitat social » :

Après les squares Lyautey et Louis Marin, les ronds-points de La Belle Croix et Stanislas, les rues François Evrard et Maréchal Gallieni, nous allons poursuivre le travail de requalification et la résidentialisation des logements sociaux par ceux de la rue du Sancy. Nous travaillons avec Batigère Habitat sur les étapes du projet qui devrait démarrer en 2026. Cette rénovation concernera les intérieurs et les extérieurs de logements, la résidentialisation du quartier, la mise en place d'un jardin partagé, l'aménagement d'aires de jeux pour enfants et la végétalisation des espaces extérieurs. Nous travaillons aussi sur le projet de rénovation thermique du quartier de La Californie avec Meurthe et Moselle Habitat, dont le précédent renouvellement urbain a laissé pour beaucoup le sentiment d'un « chantier inachevé ». Le travail en cours permettra de définir des orientations partagées avec les habitants notamment, l'éradication des logements ayant un DPE en dessous du niveau C, une trajectoire de résidentialisation, des aménagements des espaces publics et des équipements collectifs, le développement d'un pôle économique dans le quartier...

Sur le volet des « Journées des Quartiers » :

Dans le cadre de gestion urbaine et sociale de proximité, nous allons poursuivre l'organisation des « Journées des Quartiers », en mai et juin 2025, sous un format permettant aux élus, aux services municipaux et aux partenaires d'aller à la rencontre des habitants pour échanger, expliquer les projets en cours et parler du quotidien. Il s'agit de sortir du formalisme des réunions classiques et permettre au plus grand nombre d'habitants de s'exprimer, en constatant sur place les problématiques, en échangeant sur les pistes et les propositions adaptées à chaque quartier.

Sur le volet « Emploi et insertion » :

Nous travaillons en partenariat avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy et France Travail, à l'organisation à Jarville-la-Malgrange, d'une édition du Salon « Talents de la diversité » destiné aux personnes de 45 ans et plus à la recherche d'un emploi. Des publics plus vulnérables aux situations de chômage. L'objectif est de lutter contre le critère discriminatoire de l'âge.

Nous travaillons aussi avec BPI France pour construire et mettre en œuvre un programme d'animations sur les dispositifs de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV.

Sur le volet « Développement économique et commerces » :

Nous allons poursuivre sur notre relation de confiance avec les acteurs économiques, piliers importants de l'attractivité de notre Commune, en proposant une animation et une mise en réseau de ces derniers et des rencontres plus régulières sur des sujets qui leur sont chers.

Rencontres également avec les organismes de développement économique de la Métropole, de la Région et de la Chambre d'industrie et de commerce pour une prospective commerciale et des réflexions autour du développement du « Cœur de ville » et la mise en place d'outils d'animation et de mise en réseau, à l'instar des petit-déjeuner des acteurs économique, des rendez-vous conviviaux...

Mise en place d'un programme d'animations commerciales et d'événements annuels comme « Jardins de Vi(II)e », Bourse aux plantes, Soirées « Tapis rouges », Grenier à jouets, Vide-greniers, Fêtes de quartiers, renforcement du marché hebdomadaire avec Lortie autour de producteurs locaux... Recherche et prospection de nouveaux acteurs, au cas par cas, en fonction des besoins identifiés, en s'appuyant sur les réseaux existants sur le territoire.

Sur le volet de « La Cité du Faire » :

Poursuite du plan d'action en cours, de la promotion de l'artisanat d'art à travers la commande publique et les manifestations communales, la promotion des « Journées européennes des métiers d'art » (JEMA) et des Journées du patrimoine et découverte des métiers d'art en centres de loisirs.

Sur le volet « Insertion par l'activité économique » :

Accompagner la Métropole du Grand Nancy dans le projet de développement d'un Pôle métropolitain dédié à l'économie circulaire à venir sur le site actuel du Centre technique municipal, zone d'activités Gabriel Fauré.

À cela, se poursuivent les réflexions autour de projet de développement de la « Halte coopérative René Holl », de l'atelier vélo participatif Garobiclous, du réseau Grand Nancy Repair Café, des ateliers solidaires et collaboratifs, d'une conciergerie solidaire...

Je vous remercie ».

Pour conclure cette présentation des orientations budgétaires 2025, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur GIACOMETTI.

Monsieur GIACOMETTI explique que la construction budgétaire se découpe en trois piliers, à savoir le contexte économique, le contexte budgétaire national et les données communales.

En ce qui concerne le contexte économique, 2024 est plus apaisé que les dernières années. En effet, l'inflation est moins forte et on peut constater la baisse des taux d'intérêt bancaire. De plus, il souligne que la Ville a réussi à construire une équipe administrative de gestion très solide qui a su accepter les innovations demandées par l'équipe municipale. De ce fait, il tient à les remercier.

En ce qui concerne la loi de finances, des orientations sont déjà connues telles que la revalorisation des bases cadastrales, l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine et rurale. Cependant, Monsieur GIACOMETTI souhaite attirer l'attention et demande une certaine vigilance sur les thèmes qui restent, à ce jour, sans réponse. Il s'agit des mesures qui concernent le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et l'augmentation des cotisations de la CNRACL relative à la retraite des fonctionnaires. Ces augmentations peuvent varier entre 80 000 € et 100 000 €. La Ville reste dans l'attente du débat parlementaire.

Puis, Monsieur GIACOMETTI observe que les données communales sont rassurantes pour l'avenir. Le scénario de la trajectoire financière qui a été présenté lors des débats des orientations budgétaires 2021 et 2022 est toujours d'actualité : une maîtrise des dépenses de fonctionnement, un volume d'investissement sur la période 2022-2026 de 15 millions d'euros, une épargne brute d'environ 1 million d'euro et une capacité de désendettement inférieure à huit ans. Monsieur GIACOMETTI annonce que les objectifs sont donc atteints, même si, la Ville a dû être contrainte de recourir temporairement au levier fiscal en raison de l'inflation et de la période post-Covid.

Le compte financier unique, qui remplacera désormais le compte administratif et le compte de gestion, démontrera l'atteinte de tous ces objectifs pour répondre aux ambitions de la Ville et réaliser les projets qui ont été présentés dès l'exercice budgétaire de 2024.

Les dépenses principales, malgré le contexte financier difficile, ainsi que celles liées à l'énergie sont à la baisse puisque, dès 2023, Monsieur le Maire a demandé d'accélérer les travaux engagés dans le cadre du plan patrimoine et énergie. Ainsi, la Ville récolte le fruit de ce travail engagé puisque c'est 20 % d'économie d'énergie (soit 300 000 €) qui ont été réalisées et il remercie vivement l'initiative de Monsieur le Maire et le travail de Monsieur ANCEAUX. Cependant Monsieur GIACOMETTI regrette que ces travaux n'aient pas été engagés avant 2020, la Ville n'a pas pu bénéficier de nombreux programmes d'aides...

Monsieur GIACOMETTI complète sa présentation avec le chapitre 12, les dépenses liées aux charges de personnel. Le nombre de postes a diminué, en prenant en compte le départ des agents de la crèche et l'arrivée des agents du périscolaire. Il insiste sur l'importance de bien maîtriser ce chapitre de dépense.

Toutes ces économies vont permettre d'investir, encore une fois, dans le projet de ville. Les recettes sont naturellement à la hausse puisque la Ville a eu recours temporairement au levier fiscal, mais à cela s'ajoute : la hausse des subventions + 600 000 €, le choix de la délégation de service public, etc. Les autres recettes et dépenses restent stables car, il n'y a pas eu d'augmentations de tarifs, notamment sur celui de la cantine. Monsieur GIACOMETTI rappelle tout de même que les tarifs concernant la restauration scolaire sont identiques depuis plusieurs années, avec le repas à 1€ et que le quotient familial a été élargi pour permettre au plus grand nombre de famille d'y bénéficier.

Par ailleurs, la Ville va retrouver son épargne brute d'un million d'euro, comme prévu dans la projection de 2021 et 2022, les emprunts sont à la baisse puisque la Ville n'a pas emprunté cette année.

Monsieur GIACOMETTI se dit serein dans la réalisation du projet d'investissement et notamment avec le projet de l'école nouvelle génération, qu'on peut également appeler le pôle enfance, Marcelle et Léon Borredon.

Enfin, les économies d'énergie réalisées permettent de financer les hausses gouvernementales, les nouveaux investissements en économies d'énergie et diminuer le taux d'imposition communal.

Pour conclure, Monsieur le Maire précise qu'il est essentiel, à l'occasion d'un débat d'orientations budgétaires, d'expliquer les projets. Mais, il est tout aussi important, dans un contexte difficile, de prendre conscience qu'il n'y a pas de bonnes ou mauvaises décisions, mais des choix sérieux et responsables à faire.

Dans l'attente de connaître la contribution demandée à la Ville à l'effort national de redressement des comptes publics, Monsieur le Maire confirme que les différentes économies réalisées permettront de financer pour un tiers, les contributions exigées par l'État, pour un tiers de poursuivre les investissements en termes de performance thermique et énergétique des bâtiments communaux et, pour un dernier tiers, couvrir la baisse des taux d'imposition communaux. Monsieur le Maire souhaite prendre un nouvel engagement, qui sera lui aussi tenu ; celui d'annuler en quatre ans cette hausse des impôts et les hausses d'impôts iniques des deux mandats précédents.

Avant d'ouvrir le débat, Monsieur le Maire souhaite exprimer sa fierté et se dit honoré du travail mené par Monsieur GIACOMETTI et l'ensemble de la Majorité municipale.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame POLLI.

En réponse à la demande de Madame POLLI, Madame DECAILLOT explique qu'un projet est en cours de réflexion en lien avec le futur EVS afin de proposer l'aide aux devoirs pour les enfants des quartiers République et Sancy.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur LAVICKA.

(Texte in extenso)

« Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

En introduction, nous notons que le rapport du DOB n'est qu'un véritable document de propagande. Vous savez ce que nous pensons de la propagande. La propagande, non seulement ne favorise pas la démocratie mais, elle nuit à cette démocratie. À lire ce rapport, nous trouvons des réalisations depuis 2020, ou à venir, qui ne concernent pour une très grande part que la Métropole. Vous nous dites que 2025 sera « l'éclosion de nombreux projets et, à travers eux, la transformation de notre Commune, vécue désormais dans notre quotidien ». Nous craignons que vos projets ne fanent bien avant d'éclore. En effet, 2025 est surtout l'année des études, les projets ne trouveront leur réalisation qu'après 2026 ! Cela ressemble à un document électoral pour une prochaine mandature. Ainsi, vous nous parlez de la « résidentialisation de la rue du Sancy 2026 : préparation de chantier, réalisation d'un logement témoin, travaux. Année 2028 : réception des travaux ». Où est l'intervention de la ville ? Il en est de même pour le Quai de l'Écluse. Quant au Quartier Culturel et Créatif, nous craignons que la réalisation soit plus près de 2032 que de 2025.

Nous voyons très bien se dessiner votre campagne électorale dès 2025 que vous appelez : « Nouvelle édition des Journées des quartiers ». Vous nous dites « Répondre aux exigences de l'adaptation de nos villes au changement climatique par la création d'îlots de fraîcheur urbains », vous nous parlez de « l'aménagement d'un parc urbain par la mise en valeur des qualités paysagères du canal et de ses berges » mais dans le même temps vous bétonnez le principal et central espace vert de la ville. « Dessiner « Les promenades de Jarville » c'est faire battre son cœur » dites-vous. Vous avez tué son cœur.

Nature et éthique, titrez-vous mais où est l'éthique ?

Vous prétendez que votre objectif majeur est de permettre à la ville de se reconstruire sur elle-même en réduisant son empreinte sur son environnement, tout en optimisant les usages et le confort de son patrimoine un bâti pour le meilleur service possible aux habitants. Pourquoi ne pas l'avoir appliqué pour votre école nouvelle génération ? « Déconstruction des bâtiments vétustes et menaçant ruine » ; Cette vétusté n'est-elle pas la conséquence d'un manque d'entretien ? Entretien régulièrement des bâtiments nous paraît moins dispendieux.

Vous nous proposez la construction de bâtiments plus performants (gymnase, centre de maintenance municipal...) Quand ? Avec quel financement ?

Vous parlez « des paris réussis du plan patrimoine et énergie » nous nous en réjouissons mais pour nous, le plan énergie, au regard de l'enjeu climatique, est trop lent.

Quant à l'école nouvelle génération Marcelle et Léon Borredon, école de demain, ou plutôt d'après-demain, car elle ne sera fonctionnelle, si tout va bien, quand 2028. Vous connaissez notre point de vue. Nous n'y reviendrons pas. C'est son financement qui nous préoccupe.

Nous lisons en dépenses 14 340 000 € HT. En recette Europe - FEDER (1 M €) État - Fonds vert (1 M €) État - DPV (1,051 M €) (Soit l'ensemble de la dotation politique de la ville qui concerne les zones prioritaires, où est l'éthique ...) Région Grand Est, Département de Meurthe-et-Moselle rien pour le moment et enfin Caf de Meurthe-et-Moselle (0,35 M €). Est-ce vraiment éthique de lancer un programme d'un tel montant alors qu'il n'est pas totalement financé et ce, quelques mois avant une nouvelle mandature laissant ainsi le financement du bébé à votre successeur ?

Vous êtes toujours aussi lyrique quand vous parlez de co-construction « Le « Village du Projet » est la promesse d'un travail collectif pour inventer la ville de demain, lui offrir un cœur. Participer à structurer un véritable « Cœur de Ville » entre le canal de la Marne au Rhin » Il est dommage qu'en réalité, vous n'écoutez personne comme le montre la démission de votre adjoint René Mangin.

Les travaux de réhabilitation de l'Espace Françoise Chemardin vont enfin avoir lieu. Mais pour en faire un équipement consacré à l'expression 2 corporelle et aux sports de combats, au détriment de la vie associative. Dans l'étude de l'évolution des attentes en matière d'infrastructures et d'équipements sportifs de proximité, vous pouvez d'ores et déjà inscrire une salle pour faciliter la vie associative.

Le JBUS, nouveau partenaire de vos déplacements intra-muros en 2025 va rejoindre la jaja plage dans les jeux de mots de mauvais goût. « Depuis 2020, Jarville-la-Malgrange s'est engagée en faveur de l'amélioration des conditions de travail et du développement de compétences des agents. » Nous pensons que les agents vont prendre vos paroles pour une véritable provocation.

Finances

Vente de l'Espace Communal Foch et cession des ateliers municipaux auxquelles vous souhaiteriez joindre le TSB, nous appelons cela vendre les bijoux de famille. Vous envisagez en 2025 une baisse des taxes d'imposition. Nous nous en réjouissons. Vous nous dites que « les résultats de l'année 2024 permettent de tenir cet engagement et d'envisager, dès aujourd'hui, la baisse des taux d'impôts communaux en 2025 ». Vous prétendez avoir mobilisé temporairement le levier fiscal à hauteur du strict nécessaire en 2024. Nous en doutons. Avez-vous pris conscience que cette augmentation était excessive ? Votre Adjoint aux finances ayant eu la main un peu lourde dans ces estimations ? Ou baissez-vous les taux, temporairement, avant les élections municipales ? L'an dernier nous vous prévenions que nous dénoncerions tous les gaspillages. Avez-vous augmenté en 2024 les impôts fonciers pour acheter un nouveau bureau 17 000 euros qui va rejoindre le canapé à 8000 € ? Vraiment, Monsieur le Maire, vous avez des goûts de grandeur. Est-ce depuis que, page 26, la dynamique du Projet de Ville « Le chemin des métamorphoses » inspire les acteurs européens ? La présentation de l'inspiration des acteurs européens est un peu faussée car en réalité il s'agit de la participation de la Métropole du Grand Nancy à la 18ème session du concours EUROPAN qui nécessite son adhésion à l'association EUROPAN France et le versement d'une cotisation de 37500€ en 2025 et 37500€ en 2026, soit 75000€ pour la session au détriment du contribuable métropolitain. Voilà qui est plus terre à terre !

Nous prenons acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté. Mais est-ce un véritable débat ? En effet, suite à votre réponse à notre question au dernier conseil, nous avons relu attentivement le rapport 2024 et le PV du débat. Contrairement à vos dénégations, aucune trace du service nettoyage des concessions funéraires par les agents de la Ville. Toutefois, nous nous réjouissons de sa mise en œuvre ».

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DAMM.

En réponse aux propos de Monsieur DAMM, Monsieur le Maire précise que les documents transmis avec l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal ont vocation à être lus pour au moins les comprendre et ensuite débattre des orientations posées. Il relève que s'exprimer de longues minutes sur un document qu'il reconnaît ne pas avoir lu relève de la tromperie à laquelle Monsieur DAMM est souvent coutumier...

Monsieur le Maire passe la parole à Madame WUCHER.

En réponse aux propos de Monsieur DAMM, Madame WUCHER précise le nombre d'arbres plantés depuis 2020 : 57 arbres et 254 arbustes à l'école Alexander Fleming, 57 arbres et 45 arbustes à l'école Louis Majorelle, 23 arbres et 129 arbustes dont 21 pour la création d'une haie à la Maison des Familles Olympie de Gougues. Par ailleurs, elle rappelle que c'est 120 arbres de plus qui seront plantés au Parc urbain René Tardy, 45 autres au Parc urbain Hôtel de Ville en plus des 55 arbres plantés au Sancy, et Rond-Point de La Belle-Croix.

Concernant l'abatage des arbres, elle est au regret d'informer les membres du Conseil Municipal que de nouveaux arbres vont être abattus par la Métropole du Grand Nancy en 2025 pour des raisons sanitaires.

En réponse aux questions de Monsieur LAVICKA, Monsieur ANCEAUX précise que des points de discorde ont dû être levés entre l'assurance et l'expert suite aux actes de vandalisme qu'a subi l'Espace Française Chemardin. Des démarches complémentaires ont dû, en effet, être réalisées, ce qui explique le retard des travaux. Il précise également que si pendant 12 ans, de 2008 à 2020, les travaux dans les bâtiments communaux n'ont pas été réalisés c'est sans doute faute de volonté politique et faute d'un plan pluriannuel d'investissement mais, rappelle qu'il était ni adjoint aux finances, ni adjoint aux travaux sur cette période.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur GACHENOT.

En réponse à la demande de Monsieur GACHENOT, Monsieur le Maire explique que l'arrêté préfectoral notifiant les fouilles archéologiques sur le site de construction de l'école nouvelle génération Marcelle et Léon Borredon, rue du Moulin, prolonge le calendrier prévisionnel des travaux de 6 mois, d'où le calendrier réajusté.

Monsieur le Maire conclut le débat regrettant l'absence d'une opposition constructive. Force est de constater que depuis le début du mandat, les élus de l'opposition ne cessent de dénigrer notre Ville, ne cessent de salir celle-ci. Il se dit navré que les élus de l'opposition n'utilisent pas ce temps de débat pour réaliser un vrai débat projets contre projets. Le document présenté ce soir n'est en aucun cas un énième document de propagande, mais l'état d'avancement de notre projet de ville, construit avec les Jarvilloises et les Jarvillois après des mois de concertation autour de « La Fabrik du projet ».

Adopté à l'unanimité

N°2

AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE DES PARCELLES CADASTRALES AD 4, AD 294, AD 295 ET AD 381 DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU QUAI DE L'ÉCLUSE PAR VIVEST

Par délibération en date du 2 juillet 2024, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à la vente des parcelles AD 4, AD 294, AD 295 et AD 381 à Vivest dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement du Quai de l'Écluse pour un montant de 300 000 euros.

Une promesse de vente a ainsi été signée le 25 juillet 2024 entre la Ville de Jarville-la-Malgrange et Vivest, relative à un ensemble immobilier avec parking constitué des parcelles AD4, AD294, AD295 et AD381.

La prescription de fouilles archéologiques (arrêté préfectoral SRA n°2024 L395 du 22 juillet 2024 et arrêté préfectoral RA n°2024 L413 du 6 août 2024) conduit à proposer un avenant à la promesse de vente, signée le 25 juillet 2024, portant ajout de la réception de la demande de diagnostic et portant modification du délai de validité de la promesse de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

AUTORISE :

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant relatif à la vente des parcelles AD 4, AD 294, AD 295 et AD 381 à Vivest dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement du Quai de l'Écluse, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Monsieur le Maire ouvre le débat.
En l'absence d'intervention, il procède au vote.

Adopté à l'unanimité

N°3

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) PÉRISCOLAIRE », AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE - AVENANT DE PROLONGATION

Par délibération en date du 30 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la Convention d'objectifs et de financement (Cof) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle pour le versement de la Prestation de service (Ps) et du « bonus territoire Ctg » pour l'Accueil de loisirs sans hébergement – périscolaire » pour la période 2021-2024.

Deux avenants à la Convention d'objectifs et de financement ont été signés ; le premier en juin 2022 concernait l'application du bonus « territoire Ctg » et le second, en octobre 2024, visait à intégrer les mesures nouvelles prises par la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027.

En parallèle, en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle. En réponse aux besoins de la population et aux problématiques soulevées par le diagnostic de territoire, cette Ctg qui court de janvier 2021 à décembre 2025, fixe le plan d'actions à mettre en œuvre sur le champ des politiques publiques « petite enfance – enfance – jeunesse – parentalité – animation de la vie sociale ».

La Ctg arrivant à échéance le 31 décembre 2025, la Caisse d'Allocations Familiales, dans un souci de lisibilité et de cohérence de ses politiques publiques et de ses modalités de financements, souhaite désormais faire coïncider l'échéance de l'ensemble des Conventions d'objectifs et de financements, dont celle relative à l'Alsh périscolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer, l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement « prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) périscolaire », joint en annexe, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.

PRECISE : que cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire ouvre le débat.
En l'absence d'intervention, il procède au vote.

Adopté à l'unanimité

N°4

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) EXTRASCOLAIRE », AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE - AVENANT DE PROLONGATION

Par délibération en date du 30 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la Convention d'objectifs et de financement (Cof) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle pour le versement de la Prestation de service (Ps) et du « bonus territoire Ctg » pour l'Accueil de loisirs sans hébergement – extrascolaire » pour la période 2021-2024.

Deux avenants à la Convention d'objectifs et de financement ont été signés ; le premier en juin 2022 concernait l'application du bonus « territoire Ctg » et le second, en octobre 2024, visait à intégrer les mesures nouvelles prises par la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027.

En parallèle, en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle. En réponse aux besoins de la population et aux problématiques soulevées par le diagnostic de territoire, cette Ctg qui court de janvier 2021 à décembre 2025, fixe le plan d'actions à mettre en œuvre sur le champ des politiques publiques « petite enfance – enfance – jeunesse – parentalité – animation de la vie sociale ».

La Ctg arrivant à échéance le 31 décembre 2025, la Caisse d'Allocations Familiales, dans un souci de lisibilité et de cohérence de ses politiques publiques et de ses modalités de financements, souhaite désormais faire coïncider l'échéance de l'ensemble des Conventions d'objectifs et de financements, dont celle relative à l'Alsh extrascolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer, l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement « prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) extrascolaire », joint en annexe, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.

PRECISE : que cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire ouvre le débat.
En l'absence d'intervention, il procède au vote.

Adopté à l'unanimité

N°5

SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « SUBVENTION DE SOUTIEN BONUS TERRITOIRE CTG ET SÉJOURS DE VACANCES » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE - INTÉGRATION DES MESURES NOUVELLES PRÉVUES PAR LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2023-2027

Par délibération en date du 13 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la Convention d'objectifs et de financement (Cof) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle pour le versement de la subvention « séjours vacances » et la subvention de soutien « bonus territoire Ctg ».

Représentant un levier central au service des politiques de soutien à la parentalité et d'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie, les séjours vacances participent à :

- Renforcer et soutenir la qualité des liens familiaux en proposant aux parents et à leurs enfants de partager des moments privilégiés ;
- Favoriser la conciliation des temps de vie des familles en proposant à leurs enfants une offre d'accueil de qualité sur les temps de vacances scolaires ;
- Accompagner les enfants et les adolescents dans leur apprentissage de l'autonomie en leur permettant de vivre l'expérience des séjours collectifs.

Les Caisses d'allocations familiales contribuent, par leur action sociale, au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Cet avenant vient consolider la Convention d'objectifs et de financement en cours, signée entre la Caisses d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle et la Ville de Jarville-la-Malgrange, en intégrant les mesures nouvelles prévues par la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, à savoir :

- Rétablir la possibilité d'accompagner le développement sur le volet jeunesse et prévoir la possibilité de financer les formations Bafa/Bafd supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Dégel du bonus territoire « séjour de vacances » qui doit permettre le développement du nombre de journée-enfants en veillant à rendre accessible les séjours au plus grand nombre avec une attention particulière portée aux publics spécifiques, tels que les enfants et adolescents en situation de handicap, ceux relevant de l'aide sociale à l'enfance ou encore les familles monoparentales modestes.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de l'avenant (Av Cv Séjours vacances Bt Ctg V02-2024) à la Convention d'objectifs et de financement « Subvention de soutien Bt Ctg /Séjours vacances » établi par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, joint en annexe, qui intègre les mesures nouvelles prévues par la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027. Cet avenant s'accompagne d'un addendum précisant les modalités de calcul de la subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer, l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement « Subvention de soutien Bt Ctg /Séjours vacances », joint en annexe, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.

Cette recette sera imputée au chapitre 70 du budget principal.

PRECISE : que cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

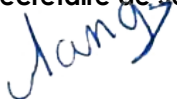
Monsieur le Maire ouvre le débat.
En l'absence d'intervention, il procède au vote.

Adopté à l'unanimité

Avant de clore la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe les élus qu'une convention de prestations est en cours d'élaboration entre la Ville de Jarville-la-Malgrange et la Ville de Houdemont pour assurer le fonctionnement des fonctions supports ressources humaines et finances de la Commune de Houdemont. Celle-ci sera communiquée, pour information, aux élus lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Séance levée à 21h30.

Cindy MANGIN
Secrétaire de Séance



Vincent MATHERON
Maire de Jarville-la-Malgrange

